



**Compte rendu succinct du C.C.E.  
Sogara France SAS  
du Vendredi 4 Mars 2011**

**INFORMATION ET CONSULTATION SUR LES  
PROJETS D'AVENANT PARTICIPATION, PEG, PERCO**

La direction a présenté les projets d'avenant aux accords de Participation, du Plan d'Épargne Groupe et du Plan d'Épargne Retraite suite à la loi du 9 novembre 2010.

**Les élus F.O. se sont félicités d'avoir signé des accords ayant permis aux salariés d'avoir un montant supérieur.**

Consultation sur la participation: 14 votants

Favorable : 8 - Abstention : 6 - Défavorable : 0

Consultation sur l'avenant du PEG: 14 votants

Favorable : 11 - Abstention : 0 - Défavorable : 3

Consultation sur l'avenant du PERCO: 14 votants

Favorable : 11 - Abstention : 1 - Défavorable : 2

**INFORMATION ET CONSULTATION  
SUR LE PROJET DU PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF  
AU COMITE DE GROUPE**

Cet accord prévoit le renouvellement du comité de groupe, ses attributions et son fonctionnement pour une période de 4 ans. Il est le résultat des élections des Comités d'Établissements.

En titulaires : FO disposera de 14 voix, la CFDT de 7 voix, la CGT de 6 voix, la CGC de 2 voix, la CFTC de 1 voix.

Nombre de 14 votants :

Favorable : 11 - Abstention : 1 - Défavorable : 2

## **INFORMATION SUR L'EVOLUTION DES OUTILS DE PLANIFICATION DES HORAIRES**

Ce projet réside dans la mise en place dans les secteurs PGC, PFT, Bazar, EPCS et Textile d'un outil automatisé permettant la planification des horaires et interfacé avec Pléiades. Cet outil, destiné aux managers, permettra d'harmoniser les outils manuels existants. Ce projet sera d'abord testé au magasin de Venette et s'il est validé, il serait mis à la disposition des magasins au cours du second semestre 2011. L'avantage de ce projet permettrait de conserver les atouts des anciens outils à savoir, la prise en compte des données spécifiques de chaque magasin (C.A., débit client, équipement matériel, taille des implantations) ainsi que la possibilité de déterminer les horaires en fonction du besoin magasin (client, production, tenue du magasin), et d'en développer des nouveaux :

- Estimation automatique des besoins en heure par magasin,
- Interfacé avec Pléiades : plus de re-saisie des horaires,
- Technologie Intranet : ergonomie et simplicité,
- Homogénéité entre secteurs,
- Contrôle automatique de cohérence avec la convention collective.

### **Les élus FO ont posé les questions suivantes :**

- Est-ce que les horaires seront variables ?
- Réponse : c'est le manager qui fait les horaires en fonction des besoins.
- Pourront-ils être modifiés ?
- Réponse : ce sera comme aujourd'hui, c'est seulement un changement d'outil.
- Avec ce nouvel outil, les dysfonctionnements pourront-ils être supprimés ?
- Réponse : il ne changera rien à la méthodologie, il conviendra de saisir les bonnes informations.
- Est-ce que ce système va supprimer des tâches aux managers ?
- Réponse : il simplifiera les tâches et évitera les risques d'erreurs, le gain de temps libéré permettra aux managers d'effectuer d'autres activités.

La direction s'est engagée à ne pas perturber la période de congés payés planifiés dans les magasins en test, à prendre en compte l'impact sur l'intéressement, et à informer la commission nationale de santé et sécurité au travail.

**Les élus FO se sont montré réservés sur ce nouveau système et sceptiques sur le fait que cela servirait le client et générerait des emplois.**

## **INFORMATION SUR LES RESULTATS DE L'INTERESSEMENT 2010**

A la suite des résultats présentés pour la Société Sogara, magasin par magasin, la présidente de la Commission Economique **Jacqueline Giraud** a fait le constat et l'analyse des résultats suivant :

Les élus F.O. constatent que les salariés ont été lourdement pénalisés malgré leurs efforts pour lutter contre la démarque. Nous rappelons que la commission économique Hypers France a été mandatée pour analyser l'incidence des nouvelles technologies sur la démarque, critère pris en compte pour le calcul de l'intéressement. La commission économique, assistée de l'expert, s'appliquera à analyser :

- Le contenu précis de la démarque : sa nature, la démarque connue, inconnue...
- La procédure et le mode de calcul de la démarque et son application dans les magasins.
- L'impact des nouvelles technologies (caisses, balances automatiques aux FL, Atica) et les modifications des procédures en découlant.

L'accord étant à son terme, nous invitons les partenaires sociaux à négocier ce nouvel accord en tenant compte d'une compréhension et d'un contrôle possible par tous les salariés des critères retenus (démarque), de la pertinence des critères, à savoir la carte de fidélité et l'accès au suivi et au contrôle des calculs par sondage.

## **INFORMATION SUR LES RESULTATS DE LA PARTICIPATION**

Concernant l'exercice 2010, la réserve spéciale de participation s'élève à 153,2 Millions d'euros (avant prélèvement sociaux CSG et CRDS) et représente pour chaque salarié 5,6% environ de sa rémunération annuelle brute 2010.

Le montant moyen brut pour chaque salarié serait de 1090 € (en augmentation depuis les années passées). Ce sont environ 140 480 salariés qui toucheront la participation.

Le salarié aura pour choix le placement entre :

- Le PEG (Plan d'Epargne Groupe) sans abondement et un blocage de 5 ans et 6 FCPE.
- Le PERCO (Plan Epargne Retraite Collectif) avec abondement de 30% et un blocage jusqu'au départ en retraite et ses 4 FCPE en formule automatique ou individuelle.
- Ou de sa perception automatique. Dans ce cas, les sommes perçues sont intégrées dans le revenu imposable.

Les propositions de choix seront faites aux salariés à partir du 4 mars 2011, l'accès internet étant ouvert à partir du 5 mars 2011. Les bulletins devront être renvoyés par courrier jusqu'au 28 mars 2011, et par internet jusqu'au 31 mars 2011.

Dans le cas d'un déblocage immédiat, la participation sera versée le 29 avril 2011.

**Il est utile de rappeler que Force Ouvrière a signé l'accord de participation de Groupe, beaucoup plus favorable que la formule légale de calcul : pour 2010, 8 fois supérieure.**

## ***INFORMATION SUR L'ACCORD D'ENTREPRISE MISSION HANDICAP (2011-2012-2013)***

Le 6<sup>ème</sup> accord de « Mission Handicap » signé par l'ensemble des organisations syndicales mettra cette année l'accent sur le maintien de l'Emploi. Les engagements pris s'appuient sur 5 axes prioritaires et obligatoires : maintien dans l'emploi, aide à la personne, recrutement et intégration, communication, sensibilisation et formation, et management de la démarche.

**Rédactrice et secrétaire du C.C.E. : Martine SAINT-CRICQ / 06 81 51 51 92**